



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de RUBROUCK

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Monsieur Yannick LEURS - siège social : 153, Groene Straete 59285 RUBROUCK - a déposé un dossier en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un élevage de volailles de 55 600 emplacements et les constructions d'un bâtiment agricole et d'une poche pour réserve incendie, sur un terrain cadastré section ZL N°123 à RUBROUCK.

L'épandage se fera sur les communes de BROXEELE BUYSSCHEURE, LEDERZEELE, NIEURLET, NOORDPEENE, OCHTEZEELE, RUBROUCK, et ZUYTPEENE

Cette enquête publique unique s'inscrit dans la continuité de l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale des Hauts-de-France émis le 16 mars 2018.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement et du code de l'urbanisme, ces demandes seront soumises à enquête publique unique en mairie de **RUBROUCK du 4 juin au 6 juillet 2018 inclus**, où le public pourra prendre connaissance des dossiers (comprenant les études d'impact et de dangers) aux heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur le registre d'enquête unique ouvert à cet effet ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-installations-classees@nord.gouv.fr.

Le dossier d'enquête publique papier sera également disponible à la préfecture du Nord pendant toute la durée de l'enquête. Une version numérique du dossier sera disponible sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord (www.nord.gouv.fr - consultations et enquêtes publiques - installations classées pour la protection de l'environnement – Autres ICPE : agricoles, industrielles, etc – Autorisations).

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête aux heures d'ouverture de la préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – LILLE.

Monsieur Didier CHAPPE, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de **RUBROUCK** au lieu de consultation du dossier le **mardi 5 juin 2018 de 9h à 12h, vendredi 15 juin 2018 de 14h à 17h, mardi 19 juin 2018 de 15h30 à 18h30, samedi 30 juin 2018 de 9h à 12 h et vendredi 6 juillet 2018 de 14h30 à 17h30.**

Le rapport qu'établira le commissaire enquêteur pour relater le déroulement de l'enquête et les observations recueillies, ainsi que ses conclusions motivées, pourront être consultés en préfecture du Nord et en mairie de RUBROUCK durant 1 an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également publiés pendant un an sur le site internet des Services de l'État dans le Nord.

Pour le permis de construire, à l'issue de l'enquête et de l'instruction, le Préfet du Nord rendra sa décision d'accord ou de refus.

Pour l'exploitation du site au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation préfectorale assortie du respect de prescriptions, ou un refus.

Toute information peut être demandée auprès du représentant du demandeur : STUDEIS - Agence du Nord 46, rue de la Plaine 59780 CAMPHIN EN PEVELE - Tél. : 06.72.88.24.44 et de la mairie de RUBROUCK pour les demandes concernant les permis de construire.

